Agence d'Haussonville

BARÊME DES HONORAIRES – TRANSACTION HABITATION

Au 1er Janvier 2025

Prix de vente	Mandat exclusif ou Confiance	Mandat Simple
0 € -> 50 000 €	10% TTC avec un minimum de 5 000 €	11% TTC avec un minimum de 5 000 €
50 001 € -> 120 000 €	9 % TTC	10 % TTC
120 001 € -> 200 000 €	8 % TTC	9 % TTC
200 001 € -> 300 000 €	7 % TTC	8 % TTC
300 001 € -> 400 000 €	6 % TTC	7 % TTC
> 400 001 €	5 % TTC	6 % TTC
Garage / Parking	Forfait de 2 500 € TTC	Forfait de 2 500 € TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR
Dans le cas d'une succession, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur
Dans le cas d'une vente à la découpe, suite à une première mise en copropriété, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

BARÊME « FIDÉLISATION » - MISE EN VENTE D'UN BIEN

Une remise de **10%** est consentie sur les honoraires de transaction de base (tableau ci-dessus).
Cette remise est applicable à la prise d'un mandat de vente exclusif ou « confiance » pour les clients suivants :
- Propriétaires bailleurs : Vente d'un bien dans une copropriété gérée par notre agence.
- Anciens clients : Clients avec lesquels notre agence a déjà concrétisé une vente par le passé.

TVA : 20 %
Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

SARL au capital de 5 000 € - SIRET Nancy BFR 808 632 145 000 13 - CODE APE 6831 Z -
Carte Professionnelle : CPI 5401 2018 000 030 935 délivrée par la CCI de Meurthe et Moselle. –
GALIAN 89, rue de la Boétie 75008 PARIS – T. 120 000 € -
Les sommes versées pour le compte clients sont consignées au compte ouvert sous le n° 31432205305 BPL 2, rue Saint Lambert 54000 NANCY
Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Agence d'Haussonville

BARÊME DES HONORAIRES – TRANSACTION HABITATION

Au 1er Janvier 2025

Prix de vente	Mandat exclusif ou Confiance	Mandat Simple
0 € -> 50 000 €	10% TTC avec un minimum de 5 000 €	11% TTC avec un minimum de 5 000 €
50 001 € -> 120 000 €	9 % TTC	10 % TTC
120 001 € -> 200 000 €	8 % TTC	9 % TTC
200 001 € -> 300 000 €	7 % TTC	8 % TTC
300 001 € -> 400 000 €	6 % TTC	7 % TTC
> 400 001 €	5 % TTC	6 % TTC
Garage / Parking	Forfait de 2 500 € TTC	Forfait de 2 500 € TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR
Dans le cas d'une succession, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur
Dans le cas d'une vente à la découpe, suite à une première mise en copropriété, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

BARÊME « FIDÉLISATION » - MISE EN VENTE D'UN BIEN

Une remise de **10%** est consentie sur les honoraires de transaction de base (tableau ci-dessus).
Cette remise est applicable à la prise d'un mandat de vente exclusif ou « confiance » pour les clients suivants :
- Propriétaires bailleurs : Vente d'un bien dans une copropriété gérée par notre agence.
- Anciens clients : Clients avec lesquels notre agence a déjà concrétisé une vente par le passé.

TVA : 20 %
Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

SARL au capital de 5 000 € - SIRET Nancy BFR 808 632 145 000 13 - CODE APE 6831 Z -
Carte Professionnelle : CPI 5401 2018 000 030 935 délivrée par la CCI de Meurthe et Moselle. –
GALIAN 89, rue de la Boétie 75008 PARIS – T. 120 000 € -
Les sommes versées pour le compte clients sont consignées au compte ouvert sous le n° 31432205305 BPL 2, rue Saint Lambert 54000 NANCY
Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Agence d'Haussonville

BARÊME DES HONORAIRES – TRANSACTION HABITATION

Au 1er Janvier 2025

Prix de vente	Mandat exclusif ou Confiance	Mandat Simple
0 € -> 50 000 €	10% TTC avec un minimum de 5 000 €	11% TTC avec un minimum de 5 000 €
50 001 € -> 120 000 €	9 % TTC	10 % TTC
120 001 € -> 200 000 €	8 % TTC	9 % TTC
200 001 € -> 300 000 €	7 % TTC	8 % TTC
300 001 € -> 400 000 €	6 % TTC	7 % TTC
> 400 001 €	5 % TTC	6 % TTC
Garage / Parking	Forfait de 2 500 € TTC	Forfait de 2 500 € TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR
Dans le cas d'une succession, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur
Dans le cas d'une vente à la découpe, suite à une première mise en copropriété, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

BARÊME « FIDÉLISATION » - MISE EN VENTE D'UN BIEN

Une remise de **10%** est consentie sur les honoraires de transaction de base (tableau ci-dessus).
Cette remise est applicable à la prise d'un mandat de vente exclusif ou « confiance » pour les clients suivants :
- Propriétaires bailleurs : Vente d'un bien dans une copropriété gérée par notre agence.
- Anciens clients : Clients avec lesquels notre agence a déjà concrétisé une vente par le passé.

TVA : 20 %
Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

SARL au capital de 5 000 € - SIRET Nancy BFR 808 632 145 000 13 - CODE APE 6831 Z -
Carte Professionnelle : CPI 5401 2018 000 030 935 délivrée par la CCI de Meurthe et Moselle. –
GALIAN 89, rue de la Boétie 75008 PARIS – T. 120 000 € -
Les sommes versées pour le compte clients sont consignées au compte ouvert sous le n° 31432205305 BPL 2, rue Saint Lambert 54000 NANCY
Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Agence d'Haussonville

BARÊME DES HONORAIRES – TRANSACTION HABITATION

Au 1er Janvier 2025

Prix de vente	Mandat exclusif ou Confiance	Mandat Simple
0 € -> 50 000 €	10% TTC avec un minimum de 5 000 €	11% TTC avec un minimum de 5 000 €
50 001 € -> 120 000 €	9 % TTC	10 % TTC
120 001 € -> 200 000 €	8 % TTC	9 % TTC
200 001 € -> 300 000 €	7 % TTC	8 % TTC
300 001 € -> 400 000 €	6 % TTC	7 % TTC
> 400 001 €	5 % TTC	6 % TTC
Garage / Parking	Forfait de 2 500 € TTC	Forfait de 2 500 € TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR
Dans le cas d'une succession, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur
Dans le cas d'une vente à la découpe, suite à une première mise en copropriété, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

BARÊME « FIDÉLISATION » - MISE EN VENTE D'UN BIEN

Une remise de **10%** est consentie sur les honoraires de transaction de base (tableau ci-dessus).
Cette remise est applicable à la prise d'un mandat de vente exclusif ou « confiance » pour les clients suivants :
- Propriétaires bailleurs : Vente d'un bien dans une copropriété gérée par notre agence.
- Anciens clients : Clients avec lesquels notre agence a déjà concrétisé une vente par le passé.

TVA : 20 %
Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

SARL au capital de 5 000 € - SIRET Nancy BFR 808 632 145 000 13 - CODE APE 6831 Z -
Carte Professionnelle : CPI 5401 2018 000 030 935 délivrée par la CCI de Meurthe et Moselle. –
GALIAN 89, rue de la Boétie 75008 PARIS – T. 120 000 € -
Les sommes versées pour le compte clients sont consignées au compte ouvert sous le n° 31432205305 BPL 2, rue Saint Lambert 54000 NANCY
Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE